



ORIENTATION 2 / LA PRÉSERVATION DES ÉQUILIBRES PAYSAGERS

O-2.1 / Limiter l'étalement urbain

- Préserver les espaces naturels forestiers
- Préserver les espaces naturels ouverts
- Préserver les espaces agricoles
- Définir des limites nettes d'urbanisation (Enveloppes urbaines)

O-2.2 / Préserver les grands paysages emblématiques du territoire

- Sommets
- Lignes de crêtes structurantes

Préserver et valoriser les grands paysages naturels et agricoles

- Préserver la qualité des zones paysagères emblématiques (PNR)
- Protéger les espaces agricoles remarquables
- Limiter la densification des coteaux sensibles

Améliorer la perception de la diversité des paysages du territoire

- Préserver la qualité des abords de routes touristiques et valoriser les perceptions
- Maintenir les perspectives visuelles sur les éléments emblématiques du territoire (sommets, lignes de crêtes, coteaux boisés, barres calcaires, plans agricoles, silhouettes villageoises, littoral)

Préserver les espaces forestiers par le maintien de l'équilibre actuel

- Protéger et gérer le paysage forestier

Maintenir la qualité et les caractéristiques architecturales des centres villes et villages

- Village sur coteau

O-2.3 / Améliorer la qualité paysagère des espaces urbains et périurbains

- Valoriser les espaces de nature en ville (parcs, parcours santé, sentiers de mobilités douces,...)
- Maintenir les continuités écologiques, potentielles support de mobilité douce

O-2.4 / Améliorer la qualité paysagère des entrées de villes et des axes routiers

- Valoriser les entrées de villes principales du territoire aggloméré
- Garantir l'intégration urbaine et paysagère des bâtiments et zones d'activités
- Valoriser les abords des routes structurantes (multimodalité et cohabitation pacifiée des modes de déplacements)
- Harmoniser la gestion de l'affichage publicitaire, notamment dans les communes de la bande côtière (RLP)

A titre indicatif

- Limite des unités territoriales
- Autoroute
- Voie ferrée
- Gare



Echelle : 1 / 20 000e

0 1 2 km

